



**CREDIT AGRICOLE
NORD MIDI-PYRENEES**

Echéancier

**APPEL D'ÉCHÉANCE
AU 08.01.2026
POUR INFORMATION**

Votre agence

Prayssac
10 Place Dutours
46220 Prayssac
Tél : 05 65 21 12 48
Fax : 05 65 20 41 01

Votre Conseiller

Laure Issoulié
Tel : 07 84 59 04 99

Vos contacts

Internet :
www.credit-agricole.fr/ca-nmp
Filservice : 098 098 18 18
(numéro non surtaxé)
Email : contact@ca-nmp.fr
Votre Appli : Ma Banque

00812 GREE483 00810

EARL DES ALBIZIAS
MR ALAIN FOISSAC
LIEU DIT LA BROUSSE
46220 PRAYSSAC

Votre contrat N°00003708487

Référence : 01434580

IBAN :
FR76 1120 6000 8150 0023 6499 687

Emprunteur :
EARL DES ALBIZIAS

MR ALAIN FOISSAC
LIEU DIT LA BROUSSE

46220 PRAYSSAC

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les informations relatives à votre appel d'échéance de prêt(s).

Bien à vous,

VALERIE PEREZ
Le directeur d'agence

Éléments de l'échéance

Nature	Montant	Date de report d'échéance
01 CAPITAL	1 952,69 EUR	
02 INTERETS NORMAUX	256,52 EUR	
Total échéance	2 209,21 EUR	

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit, immatriculée au RCS de ALBI sous le n°444 953 830, dont le siège social est sis 219, avenue François Verdier 81000 ALBI, société de courtage en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 019 259, dont le N° d'Identifiant Unique pour la filière papiers graphiques communiqué par l'éco-organisme ADEME est le FR231317_01TOAZ.

Rodez, le 22 décembre 2025

**Echéancier de Mensualisation
de l'année 2026
FOISSAC ALAIN**

Références : 1660546042286 NN2G 46 225

Exp: MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL 82014 MONTAUBAN CEDEX 14
101663

MONSIEUR FOISSAC ALAIN
1 ALL DES CEVENNES
46220 PRAYSSAC



Important : Si un prélèvement ne peut être effectué pour insuffisance de provision sur votre compte, son montant sera ajouté à la mensualité suivante.
En cas de deuxième incident de paiement dans l'année, vous perdrez le bénéfice de la mensualisation pour l'année en cours (article R.731-66 du code rural).

Monsieur,

Vos cotisations sociales personnelles de l'année 2026 sont prélevées mensuellement.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous, le calendrier et le détail des montants prélevés sur votre compte bancaire N°FR76 1120 6000 8150 0023 6499 687
sous la référence RUM ++13338B120020051 et ICS FR48ZZZ124761

DATES DE PRELEVEMENT			MONTANTS PRELEVES*
12	15 Janvier	2026	664,29 EUR
	10 Février	2026	664,29 EUR
	10 Mars	2026	689,29 EUR(1)
	10 Avril	2026	664,29 EUR
	11 Mai	2026	664,29 EUR
	10 Juin	2026	664,29 EUR
	10 Juillet	2026	664,29 EUR
	10 Août	2026	664,29 EUR
	10 Septembre	2026	664,29 EUR
	09 Octobre	2026	664,29 EUR
	13 Novembre	2026	664,29 EUR

(1) Echéance majorée de l'intégralité de la / des contribution(s) FMSE.

*Le montant total des échéances s'élève à **7 332,19 euros** dont :

- 3 180,98 euros de cotisations sociales.
- 250,03 euros d'Indemnités Journalières AMEXA.
- 528,22 euros d'Assurance Accidents du Travail et maladies prof.
- 865,04 euros de Retraite Complémentaire Obligatoire.
- 587,95 euros de C.S.G non déductible.
- 1 665,95 euros de C.S.G déductible.
- 121,99 euros de C.R.D.S.
- 107,03 euros de formation professionnelle VIVEA.
- 25,00 euros de Contribution(s) FMSE 2026.

Dès que le montant de vos cotisations de l'année sera établi, vous recevrez un bordereau qui précisera les modalités de prélèvement du solde éventuel.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

LE DIRECTEUR



15

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**Taxes foncières pour 2025
votées et perçues par la commune de
PRAYSSAC
les collectivités territoriales et divers organismes**

Echéancier

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CAHORS
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS**AVIS D'IMPÔTS LOCAUX**

SD : 86550892491855F

7806-011963-0041-0

**Vos références**Numéro fiscal (C) : 01 63 525 913 292
Référence de l'avis : 25 46 4118623 16
Contrat de prélèvement : M3 46 0034274 53
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M346003427453

Numéro de propriétaire : 225 F00150 G

Département d'imposition : 46

LOT

Commune d'imposition : 225
PRAYSSAC

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 04/09/2025

Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 46037

FOISSAC ALAIN
FOISSAC REGINE
1 ALL DES CEVENNES
46220 PRAYSSAC**Somme à prélever****801,00 €**

Montant de vos taxes foncières 3 577,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 2 776,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue
à la date limite de paiement fixée au 15/10/2025 :15 septembre 2025 347,00 € 17 novembre 2025 107,00 €
15 octobre 2025 347,00 €

Compte bancaire : FR76 1120 6000 815X XXXX XXX9 687

Identifiant de la banque : AGRIFRPP812

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr Par téléphone- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous) Sur placehoraires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP CAHORS
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 40

• pour le montant de votre impôt :

SDIF DU LOT
CEL. FONC. DEP DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 33

* (service gratuit + coût de l'appel)

Avis d'échéances 2026Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels
seront effectués selon cet échéancier :

15 janvier 15	2026	357,00 €	15 juin	2026	357,00 €
16 février	2026	357,00 €	15 juillet	2026	357,00 €
16 mars	2026	357,00 €	17 août	2026	357,00 €
15 avril	2026	357,00 €	15 septembre	2026	357,00 €
15 mai	2026	357,00 €	15 octobre	2026	357,00 €

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant, prévue par la loi, provient de deux facteurs :

- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

Les progressions de ces taux sont les suivantes pour 2025 :

- le taux intercommunal passe de 1,55 % à 2,30 %

Taxes foncières pour 2025
votées et perçues par la commune de
PRAYSSAC
les collectivités territoriales et divers organismes

Echéancier

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CAHORS
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

SD : 86550862711782P

0110-022702-0075-0



Vos références

Número fiscal (C) : 01 63 525 913 292
Référence de l'avis : 25 46 4118626 13
Contrat de prélèvement : M3 46 0087763 11
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M346008776311

Número de propriétaire : 225 F00158 X

Département d'imposition : 46
Commune d'imposition : 225
PRAYSSAC

Número de rôle : 221
Date d'établissement : 04/09/2025
Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 46037

FOISSAC ALAIN
1 ALL DES CEVENNES
46220 PRAYSSAC

Somme à prélever

2 032,00 €

Montant de vos taxes foncières 2 920,00 €
Acomptes mensuels déjà versés - 888,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue
à la date limite de paiement fixée au 15/10/2025 :

15 septembre 2025	111,00 €	17 novembre 2025	905,00 €
15 octobre 2025	111,00 €	15 décembre 2025	905,00 €

Compte bancaire : FR76 1120 6000 815X XXXX XXX9 687
Identifiant de la banque : AGRIFRPP812
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Si vous souhaitez payer la même mensualité jusqu'en novembre et le solde
en décembre, **vous avez jusqu'au 31 octobre 2025** pour refuser
l'étalement du solde sur impots.gouv.fr.

Avis d'échéances 2026

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels
seront effectués selon cet échéancier :

15 janvier 2026	292,00 €	15 juin 2026	292,00 €
16 février 2026	292,00 €	15 juillet 2026	292,00 €
16 mars 2026	292,00 €	17 août 2026	292,00 €
15 avril 2026	292,00 €	15 septembre 2026	292,00 €
15 mai 2026	292,00 €	15 octobre 2026	292,00 €

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP CAHORS
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 40

• pour le montant de votre impôt :

SDIF DU LOT
CEL. FONC. DEP DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 33

* (service gratuit + coût de l'appel)

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant,
prévues par la loi, provient de deux facteurs :
- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour
déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.



AGENCE PRAYSSAC
9 BD DE LA PAIX
46220 PRAYSSAC
Tél: 05 65 22 46 36

Votre contact :
M ORTALO TEDDY

Vos références :
N° client : 10449187
Compte 101855021



VOTRE AVIS D'ECHEANCE

du 01/01/2026 au 31/12/2026

Cet avis est établi et reflète la situation de vos contrats à la date du 21/11/2025.
Les modifications de vos contrats postérieures à cette date ne figurent pas sur cet avis
d'échéance et feront l'objet d'un avis d'opérations.
Retrouvez tous vos contrats sur votre espace client Groupama : www.groupama.fr

EARL DES ALBIZIAS
FOISSAC ALAIN
22 LIEU DIT LA BROUSSE
46220 PRAYSSAC

Facture n° 00051334F260001418

VOS CONTRATS

Cotisations en Euros TTC

Vos assurances professionnelles

DOMMAGES AUX BIENS PROFESSIONNELS - Contrat n°400357810027	963,45
RESPONSABILITE CIVILE AGRICOLE - Contrat n°400357810026	371,24
DOMMAGES ANNEXES BIENS PROFESSIONNELS - Contrat n°400357810028	178,74

Vos véhicules

PEUGEOT PARTNER II CM-702-YR - Contrat n°400357810037	241,08
Bonus /Malus : 0,50	
YAMAHA YFM R-W DK-756-QX - Contrat n°400357810035	294,99
Bonus /Malus : 0,54	
MASSEY-FERGUSON TRACTO PELLE 50HX - Contrat n°400357810029	264,42

Vos tracteurs, engins et matériels

RENAULT 39GZ46 - Contrat n°400357810017	54,31
Coeff. de responsabilisation : 1,00	
RENAULT R749 6459HR46 - Contrat n°400357810018	172,61
Coeff. de responsabilisation : 1,00	
RENAULT 7014 2638JL46 - Contrat n°400357810019	202,45

Suite des contrats en page 3

VOTRE NOUVEL ECHEANCIER

A compter du 01/01/2026, pour l'ensemble de vos contrats

26/01/2026	379,16 €	27/07/2026	378,44 €
25/02/2026	378,44 €	25/08/2026	378,44 €
25/03/2026	378,44 €	25/09/2026	378,44 €
27/04/2026	378,44 €	26/10/2026	378,44 €
26/05/2026	378,44 €		
25/06/2026	378,44 €		

VOTRE MOYEN DE PAIEMENT

PRELEVEMENT EN 10 FOIS AU 25

IBAN : FR76 1120 6XXX XXXX XXXX 6499 6XX
RUM : ++IAGOC1065944820131012

CRCAM NORD MIDI PYRENEES
EARL DES ALBIZIAS

ICS : FR87ZZZ402643